

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 503

Rubrik: Bagatelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vent figurer dans plusieurs rubriques différentes, et c'est pourquoi nous n'avons pas pu les attaquer par un référendum. Mais nul besoin d'attendre décembre pour qu'un conseiller communal demande leur suppression (si vous en connaissez un prêt à le faire, dites-le nous!). — Si la TLM, comme "24 Heures", la "NRL" et la "Gdl" ont annoncé le référendum avant son dépôt, c'est parce que nous avions fait un communiqué de presse. Tous les journalistes se sont d'ailleurs montrés hostiles au référendum (articles dans "24 H.", dans la "Gdl"). Et les Imprimeries Réunies ont certainement envie de devoir payer 18,5 ct la climatisation de leur tour de prestige, eux qui payaient moins de 12 ct jusqu'alors. DP est un journal d'opinion. En voici une, que vos lecteurs ont rarement l'occasion de lire. En réponse à votre article, je souhaite que vous la leur donniez.

Blaise Vautier

103 comprendra, à côté de la taxe d'abonnement et du prix du kwh, une taxe de puissance que tout groupe préoccupé de problèmes énergétiques se devrait de réclamer. Consommer 100 kwh en un jour ou en une heure ne revient pas au même! Les pointes de puissance sont en effet très coûteuses: elles exigent des cables plus gros, des possibilités supplémentaires de production (voilà un "besoin" qui justifie la création de centrales de réserve, nucléaires notamment).

Par toute une série de mesures, les entreprises peuvent réduire les pointes de puissance; encore faut-il qu'elles y aient intérêt! La taxe de puissance ne pourra être introduite que lorsque les mille abonnés du futur tarif 103 disposeront de compteurs spéciaux, ce qui sera le cas en 1981.

Les tarifs transitoires restent insatisfaisants pour les entreprises qui, depuis des années, paient leur kwh trop cher. Leur situation n'est en rien changée. La seule correction possible actuellement était de réduire quelque peu l'écart entre consommateurs industriels.

3. En décembre 1978, aucun conseiller communal socialiste n'a voté le budget des SI, qui a fait l'objet du premier référendum. Le groupe socialiste a demandé — et obtenu — la création d'une commission chargée de revoir la politique générale des SI; c'est cette commission qui a proposé à la Municipalité les tarifs contestés actuellement par le Casak.

4. Le PS préconisait un quadruple "non" en janvier, en revendiquant

— Un tarif linéaire. Demande satisfaite: les deux tranches ont été supprimées.

— La réduction de la taxe d'abonnement, dont le montant élevé pénalisait les petits consommateurs. Demande satisfaite: la taxe passe de fr. 15.— à fr. 6.—.

— La suppression des tarifs de faveur. Demande satisfaite: aucun kwh n'est vendu moins de 15,5 ct.

5. Le calcul du prix du kwh a été fait en suivant rigoureusement les indications données par le Casak aux citoyens lausannois. S'il l'établissait autrement qu'il l'écrit, la discussion devient difficile! On est pas loin ici de l'opacité officielle des SI eux-mêmes dans leur gestion de la politique énergétique lausannoise.

6. Les cotisations à l'OFEL figurent au poste 736.611 du budget (cotisation payée en 1978: fr. 21.600.— proportionnelle au nombre d'abonnés et à la quantité d'énergie vendue). En votant le budget, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à dépenser dès le 1er janvier les sommes prévues. En juin, un conseiller communal ne peut demander la suppression d'une cotisation déjà versée! En revanche, la question pourra être examinée pour le budget 80.

7. Tous les journalistes ne se sont pas montrés hostiles au deuxième référendum. Ils sont restés — mis à part un dernier texte de la TLM paru ce dernier week-end — étonnamment discrets; le contraste avec les articles virulents écrits pour critiquer le premier référendum est évi-

dent. Le Casak est gêné de faire le jeu de certains gros consommateurs industriels qui sont prêts à faire la politique du pire avec le secret espoir de préserver leurs privilèges. On ne choisit pas toujours ses alliés...

8. Le Casak ne conteste pas s'être trompé à propos du prix du kwh de nuit (son affirmation d'une "hausse de 100%" est bel et bien fantaisiste). Il ne conteste pas davantage que sa troisième revendication, concernant le gaz, est sans objet. Il ne conteste pas avoir "oublié" qu'il existait deux anciens tarifs, et non pas un seul (toute comparaison avec "l'ancien tarif" est donc fantaisiste).

Au fond, pourquoi le Casak a-t-il lancé son deuxième référendum? Vous le savez, vous?

BAGATELLES

La section socialiste de Zurich 8 désire que la nouvelle Constitution soit soumise sans modification au corps électoral. Elle propose au Parti socialiste suisse de lancer deux initiatives populaires, la première pour modifier les dispositions de révision de la Constitution actuelle et la seconde pour soumettre le projet de la commission d'experts au vote. Cette section estime qu'une large coalition pourrait être constituée dans ce but.

* * *

Muralité: lu sur une paroi de Berne (nous traduisons): les cochons d'aujourd'hui sont les jambons de demain.

* * *

La "Weltwoche" indiquait quelles sont les agences de publicité engagées pour les campagnes au Conseil national sur le plan suisse: GGK pour les socialistes — surtout pour bien dire ce que le PSS veut dire —, Bolleter & Bolleter pour le Parti radical suisse et l'Agence Zeugin (Lucerne) pour le Parti démocrate-chrétien. Les budgets prévus seraient tous inférieurs à 500 000 francs, mais ne comprennent pas les actions cantonales.